

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 03 Décembre 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2024****Nombre de conseillers**

En exercice	Présents	Procurations
29	19	02
Vote		
A la MAJORITÉ	Pour : 18	
	Contre : 03	
	Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :**29 Novembre 2024**

L'an 2024, le Mardi 03 Décembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, convoqués en urgence le 29 Novembre 2024 en vertu de l'article L.2121-12 du CGCT, s'est réuni en séance extraordinaire à la SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Sabrina URGIN - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILE - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJE - M. Rémi DUFLO - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Claude JERSIER(19)

REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Jimmy FAUSTA(02)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20241203_65**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS, ACTIFS, PASSIFS, SUBVENTIONS ET EMPRUNTS DE LA RÉGIE DES EAUX DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES VERS LA CAGSC**

Les compétences Eau et Assainissement de la Commune de Trois-Rivières ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC) par délibération n°02 du 20 Février 2014. Conformément aux articles L. 1321-1 à L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, la mise à disposition de ces biens doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre chaque commune et la Communauté de Communes.

Ce procès-verbal doit préciser :

- La consistance et la situation juridique ;
- L'état ;
- La valeur comptable des biens mobiliers et immobiliers concernés.

Les mises à disposition ont lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais elles entraînent des opérations d'ordre patrimonial pour la collectivité. Il est donc nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de ces biens mobiliers par la commune à la CAGSC.



971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le Préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 03 Décembre 2024

Suite à la proposition de rédaction des procès-verbaux qui vous a été transmis, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

Il est rappelé que désormais la CAGSC assurera l'ensemble des biens et qu'il convient pour la commune de résilier le volet du contrat d'assurance lié à l'EAU afin d'éviter une double facturation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A LA MAJORITÉ moins 03 CONTRE (*Mme Sylviane BOURGEOIS – M . Jimmy FAUSTA – M. Claude JERSIER*)

Article 1^{er} :

D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition des biens, actifs, passifs, subventions et emprunts de la régie de l'EAU de la commune de Trois-Rivières vers la CAGSC, en date du 27 Novembre 2024.

Article 2 :

DE PRÉCISER que cette mise à disposition intervient dans le cadre des transferts de compétences, conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur et après l'avis favorable des autorités compétentes.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens de la Régie des Eaux vers la CAGSC .

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les annexes financières du transfert d'actif-passif de la Régie des Eaux vers la CAGSC .

Article 5 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à procéder aux démarches administratives requises pour formaliser la mise à disposition auprès de la CAGSC.

Article 6 :

La présente délibération prend effet à compter de sa notification et de sa publication conformément aux règles de procédure applicables.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 03 Décembre 2024.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

ETAT DES EMPRUNTS

EXERCICE

2024

PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES EMPRUNTS
ENTRE BUDGET EAU COMMUNE DE TROIS RIVIERES
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD
CARAIBES

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	MONTANT
	1641	900025531034	AFD prêt CGP n° 1455 01 W		107 856,00
	1641	900076310034	AFD prêt CGP n° 1592 02Z HERMITAGE		675 244,15
	1641		AFD prêt CGP n° 1592 01 Y		2 046 300,00
Total général			solde créditeur		2 829 400,15

Le 27 / 11 / 2024

Le Maire de la commune de Trois Rivières

Le Président de la Communauté de de communes Grand Sud Caraïbes



Jean-Louis FRANCISQUE

Thierry ABELLI

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024
Publication le : 20-12-2024

PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES SUBVENTIONS
ENTRE BUDGET EAU COMMUNE DE TROIS RIVIERES ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD CARAIBES

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN		solde créditeur
1311	90001027590734	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU CONVENTION 25		10 603,38
	90002427800034	ACPT 20% CONV OFF DE L EAU SUBV POUR LA TELEGESTION CONVENTION NUM 185		4 347,58
	90001357850634	1ER ACOMPT VERSE SIGNATURE CONVENT?OFF DE L'EAU RD14-00113		7 313,60
	90002838110834	VIREMENT OFF EAU SOLDE CONVENTION 185 AAP TELEGESTION RD18-00228P		17 390,35
	90002610270034	ACPT 30% CONV OFF DE L EAU SUBV POUR RENOUVELL CPTEURS CONVENTION NUM 189		27 768,56
	90002427800434	ACPT 20% CONV OFF DE L EAU SUBV POUR RENOUVELL CPTEURS CONVENTION NUM 189		18 512,37
	90002427800334	ACPT 20% CONV OFF DE L EAU SUBV POUR LA RADIO CONVENTION 190		19 992,00
		MIGRATION 13111		873584,06
		sous total créditeur 13111		979 511,90
1318	90000831740034			103 382,67
	90002657662634	AIDE ETAT RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS RD18-00232P		36 445,59
	90002641690234	AIDE ETAT RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS RD18		37 603,91
	90002658781634	AIDE ETAT CPER N04-2017 SUR OP RECHERCHE DE FUITE RD18-00229P		27676,85
	90001612341734	SUBVENTION FEI 09/2015 TRAVAUX HERMITAGE		682100
	90000361426034	SUBVENTION (OP 31550)		98770
		sous total créditeur 13118		985 879,02
1312	90001995580134	SUBV ETUDES HERMITAGES D12/1765 CONSEIL REG RD13-00126P		19 000,00
	90002421400534	SUBV ACOMPT140% DELIB171216 OP RENOUVELL CPTEURS		37 024,75
	90002889910434	SUBVENTION REGION OPERATION RENOUVELLEMENT COMPTEURS RD18-00233P - AIDE DEE/EC/LR2017/		27 768,56
	90000915070034	Subvention Conseil régional		20 000,00
		sous total créditeur 13118		103 793,31
1313	90000003070144	MIGRATION COMPTE 1313		45 734,71
		sous total créditeur 13118		45 734,71
1317	90000003070244	MIGRATION COMPTE 1317		628 090,00
	90000526670234	Préfinancement subvent* FEDER par AFD		340 000,00
	90000526670334	Préfinancement subvent* FEDER par AFD		340 000,00
	90002889510934	SUBVENTION OPERATION TELEGESTION RD18-00227P -		47 525,46
	90001019000834	REDUCTION DU TTIRE No 817		-191621,8
	90000839140034	SUBVENTION FEDER		118 079,80
	90001018981634	SUBVENTION FEDER SOLDE CONVENT* 31550 /2010		230 477,81
		sous total créditeur 1317		1 512 551,27
		Total général		3 627 570,24

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024



971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	solde débiteur
	9000288552034	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	19 661,00
	90002333790734	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	19 661,00
	90002609490734	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	19 661,00
	90001780560934	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	19 275,00
	90001524491034	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	37 572,00
	90002088580834	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	19 805,00
	sous total débiteur 139111		135 635,00
139118			
	90002885520434	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	5 744,00
	90002333790534	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	5 052,00
	90002609490834	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	5 052,00
	90001780560734	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	5 052,00
	90001524491334	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	10 104,00
	90002088580634	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	5 052,00
	sous total débiteur 139118		36 056,00
13912			
	90002885520234	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	975,00
	90002333790634	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	975,00
	90002609490534	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	975,00
	90001780561034	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	500,00
	90001524491234	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	500,00
	90002088580534	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	500,00
	sous total débiteur 13912		4 425,00
13913			
	90002885520534	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	1 143,00
	90002333790834	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	1 143,00
	90002609490634	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	1 143,00
	90001780560834	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	1 143,00
	90001524491134	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	2 286,00
	90002088580934	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	1 143,00
	sous total débiteur 13913		8 001,00
13917			
	90002885520134	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	36 625,00
	90002333790434	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	36 625,00
	90002609490434	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	36 625,00
	90001780561134	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	36 625,00
	90001524490934	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	71 990,00
	90002088580734	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	36 625,00
	sous total débiteur 13913		255 115,00

Le 27/11/2024

Le Maire de la commune de Trois Rivières

Jean-Louis FRANCISQUE



Le Président de la Communauté de communes Grand Sud Caraïbes

Thierry ABELLI

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024
Publication le : 20-12-2024

PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES ACTIFS
ENTRE BUDGETEAU COMMUNE DE TROIS RIVIERES ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD CATALANS

1000000

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

2. *Police*

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

Page 1

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

Page 4

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

[illegible]

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024

FRANCISQUE

Le président de la communauté de communes GRAND SUD CAUBOIS

[illegible]

971-219711322-20241219-1-DE

Réception par le préfet : 19-12-2024

Publication le : 20-12-2024